

Services MJPM : financement, tarification, contractualisation

Journée d'étude en webinaire

mardi 28 mai 2024

Une analyse approfondie du financement des services de protection des majeurs et des outils de contrôle de gestion nécessaires aux gestionnaires et aux autorités, aussi bien dans le cadre de la tarification annuelle que dans celui de la contractualisation pluriannuelle.

Les participants

Dirigeants et gestionnaires des services MJPM.

Cadres et agents des services de l'État (DREETS, DDETS, ...) chargés de la tarification et du contrôle de ces services.

L'intervenant

Jean-François LE TROQUIER

*Directeur d'Ascor,
il est un des tout meilleurs spécialistes
du financement et de la gestion
de l'action sociale et médico-sociale.*



Les questions traitées

Les dispositions régissant le financement, la tarification et le contrôle de gestion des services MJPM

La procédure de tarification de droit commun.
Les règles du CASF relatives au financement :
la mise en œuvre des dispositions issues du décret du 31 août 2018.
Les modalités de détermination du coût des mesures de protection.

Le contrôle de gestion des services

Les indicateurs réglementaires propres aux services MJPM.
Le rapport annuel d'activité.
Les tableaux de bord des services.

La possibilité de mise en place d'un CPOM

Le cadre légal des CPOM.
Le processus d'élaboration.
La négociation du volet budgétaire et financier du CPOM.
Le contenu possible et la trame-type d'un CPOM.
Le suivi du contrat et l'organisation du dialogue de gestion.

L'horaire

Le matin : de 9h30 à 12h45.

L'après-midi : de 13h45 à 17h00.

Une pause de 15 minutes est effectuée au milieu de chaque demi-journée.

Les modalités pédagogiques

Un dossier documentaire sera adressé par courriel avant le début de la session.

Les interactions entre les participants et l'animateur ont lieu par oral et par écrit ("chat") pendant le déroulement de la session.

Les modalités pratiques

La session se déroulera sur une plate-forme de vidéoconférence hébergée sur internet.

Vous aurez seulement besoin :
- d'une connexion internet à haut débit (ADSL ou 4G ou fibre)
- d'un navigateur web : une version récente de Chrome, ou Firefox, ou Safari, ou Edge, ou Opéra.

Services MJPM : financement, tarification, contractualisation

mardi 28 mai de 9h30 à 17h00

Les frais d'inscription, non soumis à TVA, sont de 625 euros par participant.

Modalités d'inscription et facturation

Le formulaire d'inscription peut être rempli sur ordinateur ou "manuellement". Il sera signé :

- ♦ soit en y apposant le cachet de la collectivité
- ♦ soit électroniquement si la collectivité adhère à une plate-forme de signature dématérialisée.

Le formulaire sera ensuite adressé par courrier électronique à ipp@ipp.fr

La personne ayant procédé à l'inscription recevra un **e-mail de confirmation** et une **facture (au format pdf)**.

La prestation est payable à réception de facture par les organismes de droit privé

et selon les règles de la comptabilité publique par les organismes de droit public.

Toute inscription confirmée est définitive mais le remplacement d'un participant peut être demandé.

Le "service fait" résulte de la tenue effective de la session à la date prévue.

Accès des participants à la journée d'étude

Chaque personne inscrite recevra par courriel une invitation comportant un **lien hypertexte d'accès à la journée d'étude**.

Organisme-client

Dénomination

Adresse postale

Gestionnaire de l'inscription

Adresse e-mail

Prénom et NOM

Service

Téléphone

Participants

Civilité	Prénom	NOM	Adresse e-mail de connexion

Montant net total des frais d'inscription = nombre de participants () x 625 euros = euros

Fait à

Le

Par (nom du signataire)

Signature et cachet